



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 13 novembre 2020

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°35

Après quinze jours de confinement, le Premier ministre a dressé un premier bilan des mesures mises en œuvre. Au niveau national, le confinement est respecté et produit de premiers résultats, les contaminations ayant baissé de 16 % sur les sept derniers jours. Pour autant, la pression sur les services hospitaliers demeure très élevée et devrait continuer de s'intensifier dans les prochains jours.

Dans le Val-d'Oise, les tendances sont similaires à celles constatées au niveau national. Ainsi, Le taux d'incidence départemental, traduisant le nombre de nouvelles contaminations, rapporté à 100 000 habitants sur une période de 7 jours glissants, est aujourd'hui de 446 contre 610 lors du point de situation précédent. Pour autant, ce taux est bien au-delà du seuil d'alerte, fixé à 50, et représente concrètement près de 3 000 nouvelles contaminations avérées par semaine dans le département contre plus de 7 000 il y a une semaine. Le taux de positivité aux tests est à ce jour de 23,2 contre 26,8 la semaine dernière, pour un seuil de vigilance fixé à 5.

Ce premier inversement de tendance est encourageant, mais les niveaux de ces taux demeurent préoccupants. Le taux d'incidence est à ce jour, 64 fois plus élevé que son niveau le plus bas mesuré à la mi-juillet (7) et le taux de positivité est encore 13 fois plus élevé que son niveau le plus bas constaté en juillet (1,8).

Cette évolution favorable des indicateurs précoces de circulation du virus sur le territoire, ne se traduit pas encore par une baisse du nombre de personnes hospitalisées ou en réanimation. L'impact du virus sur le système de santé demeure particulièrement lourd. Le pic de cette deuxième vague pourrait ainsi être atteint dans les prochains jours.

Au niveau national, 95 % des capacités de lits de réanimation disponibles en période normale sont occupées. Au niveau régional, 1 138 personnes sont en réanimation dont 69 dans le Val-d'Oise soit plus de 119 % des 58 lits habituellement ouverts dans le département. L'ouverture de 24 lits supplémentaires pour porter la capacité départementale à 82 lits a donc été organisée.

La saturation des lits de réanimation par des personnes contaminées par la Covid-19 conduit à de nombreuses déprogrammations. Ainsi, en Île-de-France, si les opérations pour les pathologies les plus lourdes continuent d'être effectuées, 40 % des opérations programmées sont reportées.

En outre, en Île-de-France, 6 651 personnes sont hospitalisées en service de médecine, dont 565 personnes dans le Val-d'Oise, à comparer aux 600 patients en hospitalisation conventionnelle au pic de la première vague.

Enfin, ainsi que l'a souligné le Premier ministre, l'épidémie de Covid-19 demeure à l'origine d'un nombre important de décès. Au niveau national, au cours de la dernière semaine, entre 400 et 500 personnes porteuses du virus de la Covid-19 sont décédées chaque jour. Au cours de ces sept derniers jours, 504 personnes sont décédées de la Covid-19 dans les hôpitaux d'Île-de-France, dont 46 dans ceux du Val-d'Oise. Depuis le début de la crise sanitaire, le département déplore 952 décès à l'hôpital, dont 9 dans la seule journée d'hier.

Dans ce contexte, il est absolument nécessaire de poursuivre l'effort collectif visant à briser la chaîne de contamination de cette seconde vague.

C'est pourquoi les mesures actuellement en vigueur sont reconduites au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

En outre, au-delà du 1^{er} décembre la nécessité de disposer d'une attestation dérogatoire permettant de se déplacer sera maintenue. Si, et à cette seule condition, la situation sanitaire s'améliore, certains commerces pourraient être autorisés à rouvrir, dans le cadre d'un protocole sanitaire renforcé. En tout état de cause, les restaurants, bars, et salle de sport ne devraient pas rouvrir.

S'agissant des fêtes de fin d'année, leur déroulement sera nécessairement adapté au contexte sanitaire. La vente de sapin de Noël sera autorisée, en extérieur, et dans les lieux où elle est habituellement organisée.

Comme vous le comprenez, chacun doit faire preuve de vigilance et persévérer dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et sur votre présence au plus près de nos concitoyens pour relayer ces informations et veiller à la bonne application des règles qu'impose le confinement. En outre, et comme j'ai pu vous l'indiquer à plusieurs reprises, les forces de l'ordre sont pleinement mobilisées, et contrôlent avec rigueur et discernement le respect des règles mises en place. À cet égard, je vous remercie de l'effort consenti par les polices municipales, qui complètent ce dispositif de contrôle.

Par ailleurs, à la demande du gouvernement, j'ai autorisé, par arrêté du 9 novembre 2020, deux relais routiers du Val-d'Oise à ouvrir entre 18h00 et 10h00 afin d'accompagner les travailleurs routiers durant cette période particulière (le Mille pattes à Bernes-sur-Oise et le Coq Chantant à Survilliers). Les clients de ces restaurants doivent y présenter leur carte professionnelle et les protocoles sanitaires applicables aux restaurants d'entreprises ou administratifs doivent y être de rigueur.

S'agissant des cultes, le Conseil d'État a précisé, dans une décision du 6 novembre, son interprétation des règles qui y sont applicables. L'ensemble des lieux de culte demeurent ouverts, les fidèles peuvent y participer aux enterrements (30 personnes au plus) et aux mariages (6 personnes au plus). Ils peuvent également s'y rendre pour s'y recueillir, en particulier dans le cadre des déplacements autorisés. Enfin, les ministres du culte peuvent librement y participer à des cérémonies religieuses, notamment pour en assurer la retransmission, et y recevoir individuellement les fidèles, de même qu'ils peuvent se rendre au domicile de ceux-ci.

Plus que jamais, dans ce contexte sanitaire très préoccupant et à l'approche de l'hiver, j'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de porter un surcroît d'attention aux personnes vulnérables. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus susceptibles de développer des formes graves de la COVID-19 et sont particulièrement sujettes à des risques d'isolement. Il est donc primordial de leur porter une attention particulière, notamment lorsqu'elles sont isolées à domicile. Je vous invite à poursuivre, vous appuyant sur les registres communaux dont vous disposez, les campagnes d'appels coordonnées et ciblées des personnes vulnérables, afin de faire un point avec elles sur l'application des gestes barrière et des mesures de protection, et de repérer d'éventuelles situations d'isolement.

Parallèlement, les campagnes de tests se poursuivent à un rythme très élevé dans le département, avec plus de 30 000 tests réalisés par semaine actuellement. À cet égard, beaucoup d'élus sont sollicités par les pharmaciens implantés sur leurs communes afin de mettre en place des lieux dédiés aux tests antigéniques au sein ou aux abords de leurs officines. L'ensemble des pharmaciens a reçu le cahier des charges à respecter. L'organisation de tests au sein des officines relève de leur responsabilité. Lorsque les tests sont réalisés dans des espaces dédiés hors de leurs officines, les modalités d'organisation doivent faire l'objet d'une instruction préalable de l'Agence régionale de Santé et d'un arrêté préfectoral. Je vous remercie donc de bien vouloir orienter les professionnels qui vous feraient part de telles intentions vers l'ARS.

En outre, eu égard aux nombreuses questions posées, je rappelle que le plan Vigipirate, dont la posture actuelle, « Urgence attentat » est la plus élevée, n'interdit pas formellement les déplacements entre les établissements d'enseignement et les autres lieux d'exercices d'activités scolaires ou périscolaires, dont les gymnases. Ainsi, il revient aux chefs d'établissements de décider ou non de maintenir les sorties de groupes d'élèves hors de l'enceinte de l'établissement. Cette posture « Urgence attentat » est une posture mise en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise liée aux dernières attaques connues sur le territoire national, et doit en tout état de cause, s'accompagner d'une très grande vigilance ainsi que d'une cohérence de comportement de tous. Au regard du niveau de risque actuel, j'invite donc l'ensemble des acteurs à réduire ces déplacements et à faire preuve de la plus grande prudence dans l'organisation de ceux-ci lorsqu'ils doivent être organisés.

S'agissant des activités économiques et commerciales, cette nouvelle période de confinement est organisée avec la volonté de permettre la plus grande continuité possible de la vie économique.

Si Pôle emploi signale une baisse de l'offre d'emplois depuis le début du confinement, cette baisse demeure mesurée. Dans cette période incertaine, l'offre d'emploi est passée de 430 par semaine en octobre à environ 300 par semaine début novembre dans le département. Il semble que les entreprises font le choix de recourir à l'activité partielle dans l'attente d'une plus grande visibilité et de meilleures perspectives économiques.

Concernant le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD), il n'est pas constaté d'augmentation significative. Au 3 novembre 2020, 97 accords concernant 4 500 salariés ont été conclus par des commerces et des petites entreprises principalement. Seules 6 entreprises ont plus de 250 salariés.

Concernant les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) leur nombre a augmenté de 65% et le nombre de salariés concernés de 220 %. L'Île-de-France porte 43% des PSE en France. Paris et les Hauts-de-Seine sont les départements les plus impactés. A ce jour, environ 1 000 emplois sont susceptibles d'être menacés dans le Val-d'Oise. L'impact de ces plans sur les sous-traitants concernés n'est pas mesuré à ce stade.

Enfin, le nombre de procédures collectives instruites par le tribunal de commerce demeure à un niveau relativement contenu à ce stade.

Afin de répondre à toutes les questions concernant les mesures de soutien à l'économie, je rappelle que le ministère de l'économie, des finances et de la relance a ouvert un numéro d'appel qui permet à chaque entreprise de connaître les dispositifs auxquels elle a droit. Ce numéro est le : 0 806 000 245.

Les données sanitaires infra départementales – notamment au niveau communal – demeurent disponibles sur la plateforme « Géode » de Santé Publique France, disponible à cette adresse : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/>.

Sur l'ensemble de ces sujets, je suis à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période et une adresse électronique dédiée a été mise en place pour répondre à toutes vos questions (pref-covid19@val-doise.gouv.fr).

Très cordialement,

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN